

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 66 (1952)  
**Heft:** 3-4

**Buchbesprechung:** Internationale Chronik = Chronique internationale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

meister geworden, doch starb er schon sechs Jahre später, lange vor seinem Vater. Von den Töchtern waren Adelheid und Margaretha Klosterfrauen zu Klingental, die andern wohl in jungen Jahren verstorben. Auch mit den Grosskindern erlebte Henman kein Glück. So erlosch schon bald nach dem Sterben des alten Rats Herrn das Geschlecht der zern Angen.

Der in der Predigerkirche aufgefundene Grabstein, vermutlich zwischen 1414 und 1428 entstanden, ist auch in seinem schadhafteu Zustand ein wertvolles Dokument für jene Zeit, wo in Basel die alten Adelsfamilien langsam zurücktraten und neuen Geschlechtern Platz machten, die aus bürgerlichen Kreisen zu Achtburgern emporstiegen und bald die Stadt beherrschten.

C.A. Müller

## Errata

**Bezirkswappen von Appenzell I.-Rh., Korrigenda.** — Im SAH 1952 Nr. II S. 62 sind die Bezirkswappen nicht in der historischen Reihenfolge und bezüglich den Wappen Gonten, Schlatt-Haslen und Oberegg verwechselt publiziert.

Laut Art. 15 der 1872-er Verfassung ist der eidgenössische Stand Appenzell-Innerrhoden in folgende sechs Bezirke eingeteilt, welche nachstehende Wappen führen :

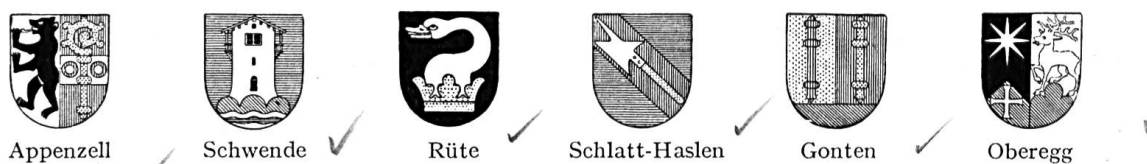


Fig. 180. Wappen der Bezirke von Appenzell I.-Rh.

A. R.

## Bibliographie

A. R. WAGNER. **The records and collections of the College of Arms**, Londres 1952.

Dans cet ouvrage, notre correspondant, M. A. R. Wagner, héraut Richmond, a voulu donner un aperçu des archives aujourd'hui conservées par le Collège d'Armes de Londres. Mais, au lieu d'un simple catalogue, il a préféré étudier l'accroissement successif de ces collections. C'est là une occasion pour l'érudit historien des hérauts et de l'héraldique au moyen âge de tracer, à larges traits, l'histoire du Collège et de ses vicissitudes depuis sa fondation en 1484, sa restauration en 1559, jusqu'à nos jours.

L'institution ne subsiste qu'en s'adaptant ; les hérauts ont cessé d'être messagers, voire diplomates et juges de tournois. Ils n'ordonnent plus que quelques grandes et rares cérémonies de la Couronne. Par contre leur rôle comme généalogistes s'est développé sans qu'ils aient jamais cessé de concéder et enregistrer des armoiries.

Parmi les documents conservés par le Collège il faut, au point de vue de leur valeur intrinsèque, distinguer : 1° les *records*, œuvres des hérauts agissant comme officiers publics, qui, par là même, ont un caractère authentique ; 2° les *collections* ou simples *recueils* de pièces de valeur naturellement inégale.

Une des missions essentielles des hérauts était de tenir un catalogue des armes portées dans la Marche d'Armes placée sous leur juridiction et dont ils prenaient le nom. Alors que le Continent ne conserve que fort peu de ces recherches, l'Angleterre possède, de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, une collection hors de pair de ces *visitations* dont M. Wagner a dressé la liste critique.

Institution demeurée aujourd'hui unique de son espèce, le Collège des Hérauts anglais — qui n'est pas loin d'atteindre son demi-millénaire — a recueilli par dons ou achats une masse de documents absolument sans égale pour les études généalogiques et héraldiques du Royaume. M. Wagner, mieux que quiconque, peut saluer au passage les noms des grands érudits dont les travaux et recherches forment la partie la plus précieuse des riches collections du Collège ; qu'il nous permette de dire qu'il s'est placé parmi eux. Chaque fois qu'il aura à consulter ce petit volume, le lecteur ne manquera pas d'en admirer l'extraordinaire densité. Ici, comme dans tous ses ouvrages, se marque la prodigieuse érudition de l'auteur dans un livre qui renferme bien plus que son titre volontairement modeste ne le laisserait supposer.

P. A.-E.

## Internationale Chronik — Chronique internationale

**LUXEMBURG.** — **Siebenhundertjahrfeier der Stadt Grevenmacher.** — Im Jahre des Heils 1252 erteilte Graf Heinrich der Blonde von Luxemburg (1247-1281), dem damaligen Flecken « Macher » einen Freiheitsbrief. Verschieden und doch wiederum teilweise an die Urkunden von Beaumont (1182)<sup>1)</sup>, Echternach-Luxemburg (1236, resp. 1244)

und Diedenhofen (Thionville — 1239) erinnernd, ist der « Freiheitsbrief », welchen Graf Heinrich verlieh, ein ziemlich einseitiger Vertrag, bei welchem militärische Gründe eine Hauptrolle spielten. Der Graf erwarb sich hiermit das Wohlwollen der Bevölkerung einer an der Grenze der Grafschaft und an der Mosel gelegenen Festung, welche gegen das in der Nähe liegende feindliche Trier gerichtet war. Seit der Zeit trägt « Macher », luxemburgisch « Maacher », den neuen offiziellen Namen « Grafenmacher-Grevenmacher », was man auf französisch mit Maizière-le-Comte übersetzen könnte. Heute ist das Städtchen am Moselgestade Kantonal- und Distriktshauptort <sup>2)</sup>. Ueberall findet man noch Ueberreste der alten Befestigungsanlagen.

Mehr als ein Jahrhundert später verlieh Herzog Wenzel I. von Luxemburg der Stadt ein Siegel (3.1.1358): es war ein äusserst ehrenvolles, das Wappen des Herzogtumes Lützelburg, allerdings mit der Einschränkung des symbolischen silbernen Festungsschlüssels, welcher als Beizeichen schräglinks das Ganze überdeckt, als Wahrzeichen der starken Verteidigungs- und Schlüsselstellung des mittelalterlichen Luxemburg gegen das kurfürstliche Trier.

Am Peter- und Paulstage 1952 feierte unsere Moselmetropole den 700jährigen Gedenktag der Ueberreichung des Freiheitsbriefes, in Gegenwart der Landesfürsten, des diplomatischen Corps, der Regierung usw. In einem Festakt wiederholte sich die Szene von Anno 1252. Den Text schrieb Pfarrer Joseph Hurt, die zeitgemässe Musik und die Festkantate René Thiry, die historischen Kostüme, Flaggen, Schilde sowie die Inszenierung hatte L. Wirion in Händen, die Regie Professor Eugène Heinen.

Nach dem Festspiel eröffnete I.K.H. die Grossherzogin, in Begleitung S.K.H. des Prinzen von Luxemburg, die historische Ausstellung unter der Führung der Herren Tony May, beigeordneter Archivar am Regierungsarchiv, Louis Wirion, Präsident der Heraldischen Gesellschaft, Georges Schmitt, beigeordneter Konservator des Staatsmuseums, und Professor Alphonse Sprunck, Direktor der Nationalbibliothek, alle vier führende Mitglieder der Heraldischen Gesellschaft <sup>3)</sup>.  
L. Wirion.

**BELGIQUE.** — La Belgique a perdu un des grands peintres héraldistes de notre époque en la personne de *Bruno René de Cramer*, décédé à Gand le 22 novembre 1951, à l'âge de 75 ans. L'ampleur de son œuvre sur le terrain de la peinture, de la décoration murale, de l'illustration du livre, voire des arts textiles comme le tapis et la dentelle, frise l'in vraisemblable. Si son talent ne put s'exercer qu'exceptionnellement dans le domaine de l'Héraldique, ce fut toujours avec une maîtrise et une originalité qui n'ont de comparables que celles d'un Otto Hupp. La plus importante des œuvres héraldiques de René de Cramer fut sa décoration du « Vieux Gand », petite cité factice édiflée à l'Exposition Universelle de Gand en 1913, dont tous les monuments étaient abondamment ornés d'armoiries, de drapeaux, de cartels, où se traduisait le sens héraldique le plus vivant. En souvenir de cette œuvre, superbe mais éphémère, il n'est resté qu'un album « Drapeaux et Bannières », dont l'exécution ne fut malheureusement pas digne des modèles.

Un autre artiste, *Herman Lemaire*, à qui l'art héraldique est également redevable de quelques ouvrages hors de pair, mourait à Bruxelles, il y a trois ou quatre ans.

Il faut espérer voir surgir des continuateurs à ces disparus. Jusqu'ici la Belgique, assez indifférente en cela aux traditions des ancêtres, n'a offert aux artistes que peu d'occasions de s'intéresser à l'Héraldique.

Nous saluons de nos vœux le projet de l'Office Généalogique et Héraldique de Belgique d'organiser à Bruxelles vers la fin de décembre prochain une exposition héraldique avec participations étrangères.  
E. G.

**FRANCE. — Emblèmes départementaux.** — Les journaux français ont signalé récemment que les voitures françaises pourraient très prochainement porter le blason de leur département. C'est là une initiative que salueront avec joie tous les héraldistes et les automobilistes qui préfèrent une plaque ornée d'un bel écu à la plaque noire ordinaire et peu décorative.

La France ayant été divisée en départements au moment de la Révolution, ceux-ci ne possédaient naturellement pas d'armoiries. M. J. Meurgey de Tupigny, conservateur aux Archives Nationales, membre d'honneur de notre société, et M. Robert Louis, dessinateur symboliste des services officiels, ont comblé cette lacune et créé des symboles héraldiques pour les 90 départements français. Nous reproduisons ci-dessous (fig. 181 à 270) ces écus dont la description complète a paru dans un ouvrage des deux auteurs ci-dessus que nous avons cité

<sup>1)</sup> Guillaume de Champagne, Erzbischof von Reims, verlieh dem Ort Beaumont (Argonne) Rechte und Freiheiten, ähnlich jener der grossen Städte Nordfrankreichs und Flanderns. Dieser Freiheitsbrief ging als « Droit de Beaumont » (Böhnerrecht) in die Geschichte ein und hat für die Champagne, Lothringen, Luxemburg, Bar und Chiny die grösste kommunalgeschichtliche Bedeutung, da viele Dynasten ihren Orten annähernd dieselben Freiheiten bewilligten.

<sup>2)</sup> Das Grossherzogtum Luxemburg ist verwaltungsmässig in drei Distrikte und 12 Kantone eingeteilt.

<sup>3)</sup> Catalogue « Grevenmacher à travers les Documents ». — Bei dieser Gelegenheit erschien ein Sammelwerk: « Grevenmacher la Bonne Ville », 1252-1952, mit Beiträgen von J. Hurt, T. May, L. Thiroit, J. Lortz, J. Hess, A. Sprunck, J. Faber, N. Majerus, L. Wirion usw. Reich ill. 272 SS.

Sowie « Die Anfänge der Stadt und Festung Grevenmacher » von Ad. Berens. Ill. 50 SS.

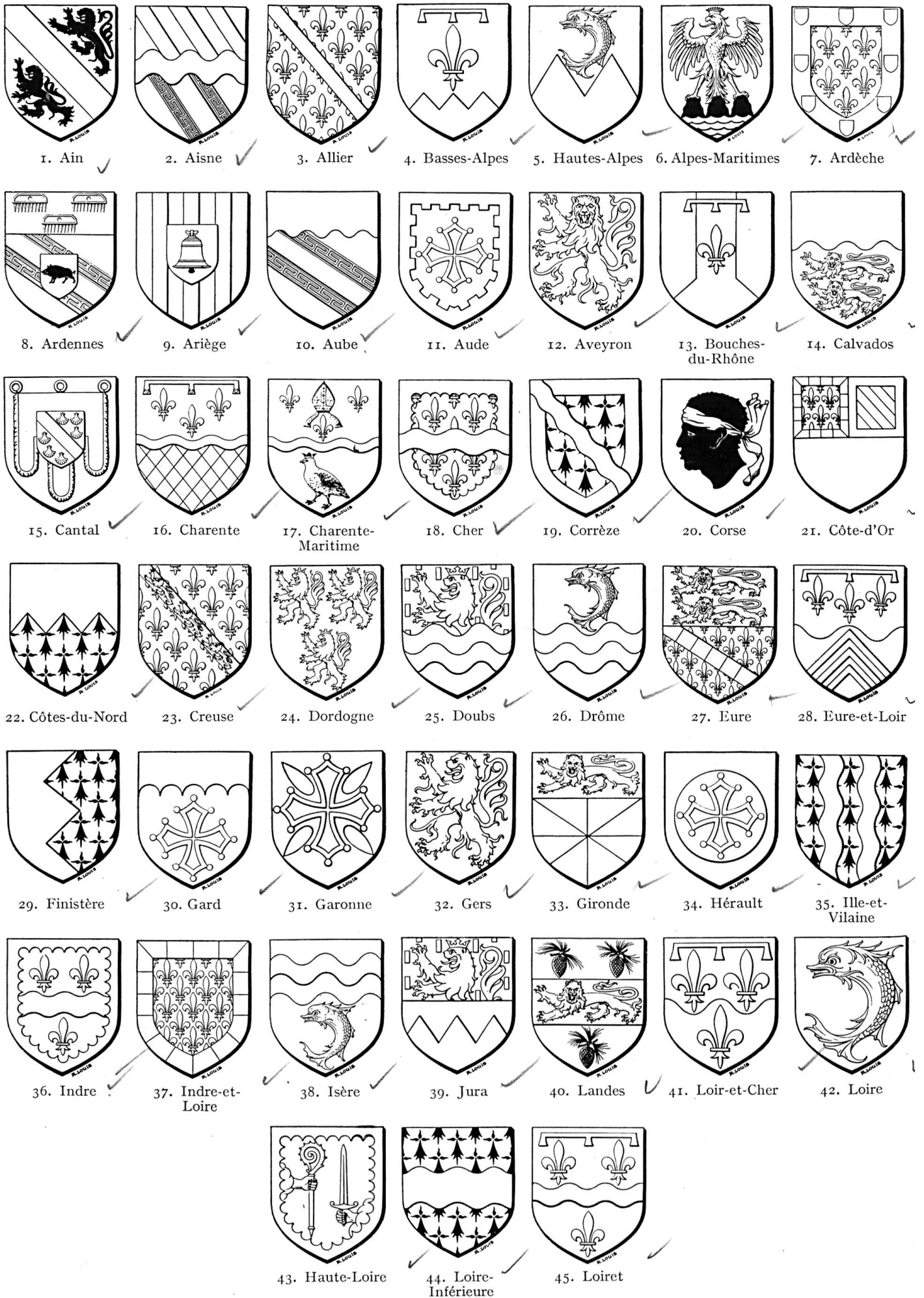


Fig. 181 à 225. Ecus des départements français.

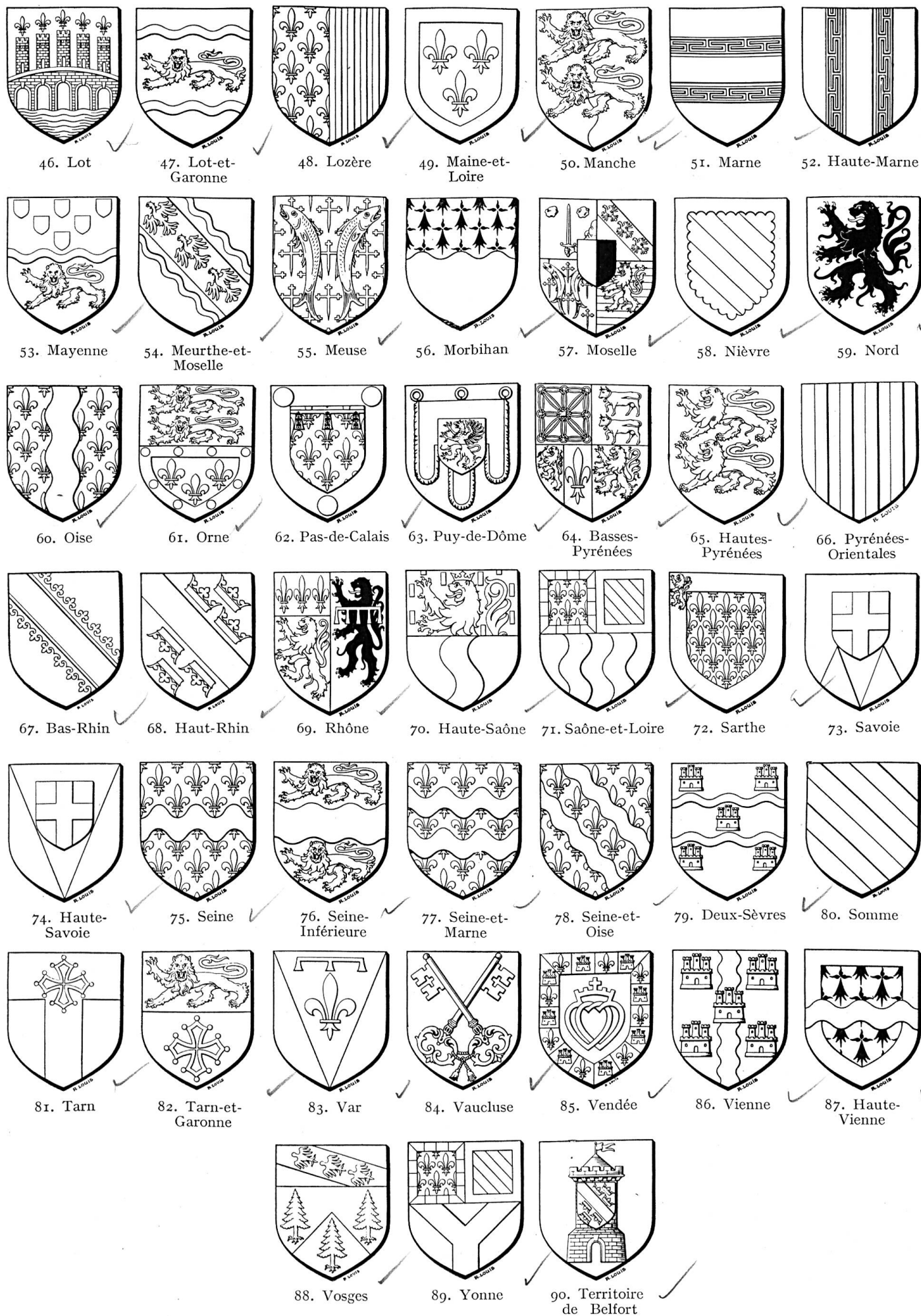


Fig. 226 à 270. Ecus des départements français.

dans un précédent fascicule (p. 45, 1951). Nous ne reviendrons donc pas ici sur les principes qui ont présidé à la création de ces nouvelles armoiries non plus que sur la couronne de forme particulière dont elles peuvent être surmontées.

Notons seulement que la création des armoiries départementales est due à l'initiative des préfets : leurs pouvoirs ayant été accrus par la IV<sup>e</sup> République, ils ont eu le désir de le manifester par des signes extérieurs. Les conseils généraux se sont intéressés à la question, puis les syndicats d'initiatives et même les clubs sportifs. Pour éviter la confusion, le gouvernement chargea les Archives Nationales de créer pour chaque département l'emblème convenable. La décision gouvernementale a été prise en outre pour satisfaire le public qui réclame des blasons parce qu'ils les trouve jolis, et pour faciliter la tâche des gendarmes qui trouvent les chiffres plus difficiles à retenir que les vignettes. C'est là un avantage peu connu et peu utilisé de l'héraldique. Allons-nous voir des blasonnements dans les procès-verbaux ? L. J.

**ACADÉMIE INTERNATIONALE D'HÉRALDIQUE.** — Nous avons le regret d'annoncer le décès de Gaston-Ferdinand-Laurent Baron STALINS, né à Anvers le 3 septembre 1879, mort à Paris le 11 novembre 1952.

Pendant 18 ans secrétaire et président du Cercle français à Anvers, il collabora à toutes les manifestations de propagande artistiques ou littéraires françaises.

En 1939 il fit paraître un premier volume *Origine et histoire de la famille Stalins, de Flandre, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, et du Briquet héraldique, dit briquet de Bourgogne ou fusil de la Toison d'Or*, suivi en 1945 de *l'Histoire généalogique et alliances des Stalins, de Flandre, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et quelques considérations sur le briquet de Bourgogne ou fusil de la Toison d'Or*.

Le 9 février 1949 il proposa la création de l'*Académie Internationale d'Héraldique* dont il fut élu Président fondateur.

En 1952 il fit paraître, sous le patronage de cette Académie, le *Vocabulaire Atlas Héraldique en six langues*, avec la collaboration de MM. René le Juge de Segrais, D<sup>r</sup> Alfred Neubecker, Prof. Martin de Riquer, Prof. C. Giacomo Bascapé, Prof. Mario Gorino Causa.

Il était membre de notre Société, de la Société Française d'Héraldique et de Sigillographie, de la Société héraldique Luxembourgeoise. A. E. P.

## Gesellschaftschronik — Chronique de la Société

### Assemblée générale annuelle

Notre assemblée s'est tenue cette année par un temps merveilleux, bien qu'un peu frais, au Château de Chillon le 13 septembre, et le lendemain à Saint-Maurice et Monthey. Comme d'habitude elle a commencé par une séance du Comité suivie de la visite du château.

La séance administrative fut ouverte à 5 heures par M. Decollogny, trésorier et le plus ancien membre du Comité, qui prononça l'hommage à la mémoire de notre regretté président Jaques Lamunière. Après que l'assemblée se fut levée pour honorer sa mémoire, elle a procédé à l'élection du président. C'est M. le D<sup>r</sup> von Fels qui fut élu et qui prit alors la présidence de l'assemblée. Après une brève allocution et des remerciements, le président lut le rapport présidentiel qui avait encore été rédigé par notre ancien président peu avant son décès (voir p. 124).

L'assemblée entendit ensuite les rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes et donna décharge au trésorier en le remerciant de tout le soin qu'il apporte à la tenue de nos comptes et de toute la peine qu'il prend depuis nombre d'années.

Passant à la suite de l'ordre du jour, l'assemblée élut M. Jos. Dietrich, bibliothécaire de notre société, comme membre du Comité. Il est nécessaire que le bibliothécaire, dont l'activité est si importante pour notre société et qui se dévoue depuis plus de 30 ans avec un parfait désintéressement à l'entretien de nos collections (livres et revues, clichés, ex-libris), soit à même de participer aux délibérations et aux décisions du Comité.

Pour remplacer M. Lamunière à la tête de la commission de rédaction, l'assemblée a choisi son nouveau président, M. le D<sup>r</sup> von Fels, maintenant ainsi une vieille tradition.

Les rédacteurs exposèrent ensuite leur activité depuis bientôt 3 ans et leurs intentions. Ils ont proposé que, si nous recevons la subvention de la Confédération que nous avons été obligés de demander pour pouvoir continuer la publication de notre revue, nous adoptions une forme plus moderne pour nos Archives Héraldiques Suisses. La présentation actuelle, qui date de longtemps, ne répond plus à l'esprit de notre époque malgré l'effort fait pour une constante amélioration. Il faut faire du neuf et on pourrait par exemple adopter la solution suivante : faire paraître 4 ou 5 fois par an des cahiers de 12 à 16 pages contenant des miscellanées, des bibliographies à jour, des nouvelles de ce qui se passe en Suisse et dans le monde au point de vue qui nous intéresse. Les articles de fond et les mémoires seraient groupés en un volume paraissant une fois par an avec de belles planches et illustrations. On éviterait ainsi les articles